



Optimiser son système de chauffage



C'est souvent lorsque la facture de chauffage devient trop élevée, ou que la chaudière tombe en panne que l'on s'interroge sur le changement du système de chauffage. Que faire ? Réaliser des travaux d'isolation, remplacer le chauffage à l'identique ou changer d'énergie ?

L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Améliorer l'isolation du logement est l'étape préalable indispensable pour réduire ses consommations d'énergie. Une habitation bien isolée consommera moins d'énergie, il sera donc possible d'avoir des équipements moins puissants et plus performants.

Améliorer son système existant

Si votre chaudière a plus de 15 ans, il est pertinent de la remplacer par un modèle plus récent et performant. Penser également à prévoir des systèmes de régulation et de programmation qui améliorent le confort et permettent de réduire la consommation. En complément du système de chauffage existant (fioul, propane, électricité), il peut parfois être intéressant d'installer un chauffage d'appoint à énergie renouvelable.

Quelle énergie pour changer de chauffage ?

Pour faire le meilleur choix, il est nécessaire d'avoir une réflexion globale du système de chauffage : montant de l'investissement, coût de fonctionnement (combustible) et coût d'entretien. Ces frais de fonctionnement sont bien souvent supérieurs sur le long terme à celui de l'investissement, d'autant plus que le prix des énergies est amené à augmenter ces prochaines années.

Des gestes économes au quotidien

L'usage au quotidien de son système de chauffage permet aussi de réduire ses consommations : adaptation et optimisation de la température des pièces en fonction de votre présence par le biais d'un programmateur par exemple. L'entretien régulier de l'installation est indispensable pour son bon fonctionnement et pour maintenir ses performances.

Un conseiller FAIRE proche de chez vous : L'Espace Info-Energie

Grâce au soutien financier de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, le service EIE est depuis 2015 un service de proximité. Ses bureaux sont situés à Templeuve-en-Pévèle et des permanences mensuelles ont lieu sur plusieurs communes du territoire (Cysoing, Phalempin, Pont à Marcq, Ostricourt, Gondecourt).

Un service gratuit, neutre et indépendant.

Pour contacter notre service **03.59.611.202**. Si vous souhaitez rencontrer la conseillère, il vous est demandé de prendre rendez-vous, même pour les permanences mensuelles.

Le service EIE est financé par :

